

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 18 janvier 2016 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2015-12-21

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingt et unième jour du mois de décembre de l'an deux mille quinze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2015-12-447

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 21 décembre 2015 avec la modification suivante :

AJOUTER :

5.9 Mandat d'acte de servitude d'égout pluvial en faveur des rues Bonin et Marc-Aurèle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-448

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 DÉCEMBRE 2015

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 décembre 2015 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 décembre 2015, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Rs.2015-12-449

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE D'APPUI DU CENTRE DE BÉNÉVOLAT ACTON VALE.

Attendu que le groupe « Les Libellules » a vu le jour et que ce dernier vient supporter l'aidant naturel en lui permettant d'avoir 2 jours de répit par semaine;

Attendu que le groupe « Les Libellules » est un service pour aidants et permet aux aidés de sortir de l'isolement de créer de nouveaux liens, de maintenir leurs capacités cognitives et leur autonomie;

Attendu que le Centre de Bénévolat Acton Vale entend déposer le projet « Renforcement des liens familiaux par les loisirs encadrés » auprès du *ROMAN – Appui-Montérégie* et que ce dernier demande l'appui de la Ville;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale donne son appui au projet **renforcement des liens familiaux par des loisirs encadrés**, pour former un groupe social afin de faire diverses activités avec les aidés dans le but de donner du répit aux aidants naturels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-450

RÉSOLUTION D'APPUI À UN PROJET SOUMIS À LA MRC D'ACTON, DANS LE CADRE DU PACTE RURAL – FONDATION SANTÉ DAIGNEAULT-GAUTHIER DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton présente un projet de stations d'exercices physiques au parc Donald Martin à la MRC d'Acton, dans le cadre du pacte rural,»;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville réfère la Fondation à la résolution 2015-04-140, qui mentionne que cette dernière s'engage à entretenir et à installer, au parc Donald Martin, les appareils d'entraînement que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier lui remettra.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-451

DEMANDE DE MONSIEUR BENOIT BEAUDRY.

Attendu que Monsieur Benoit Beaudry a fait l'acquisition d'une résidence située sur la rue St-André;

Attendu que l'école qui a été attribuée à ses cinq enfants est l'école Roger-Labrecque

Attendu que les cinq enfants de ce dernier doivent traverser la rue Daigneault pour se rendre à l'école, monsieur Beaudry dépose une demande au conseil afin qu'il y ait un brigadier scolaire aux coins des rues St-André et Daigneault;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Qu'étant donné que la rue Daigneault appartient au Ministère des Transports du Québec, la Ville va procéder à l'analyse de la situation auprès de ce dernier, ainsi qu'auprès de la commission scolaire de St-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 290-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Rs.2015-12-452

ADOPTION DU RÈGLEMENT 290-2015.

Une copie du règlement portant le numéro Projet 290-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 07 décembre 2015, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 290-2015 « Règlement visant à établir la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC.

La Ville d'Acton Vale a reçu une invitation pour redevenir membre et rejoindre le Réseau de la Fédération des Villages-Relais.

Le conseil en prend acte.

Rs.2015-12-453

OFFRE DE SERVICES DE RAYMOND GAGNÉ – SÉCURITÉ CIVILE – CHARGÉ DE PROJET.

Attendu la réception, le 5 octobre 2015, d'une offre de services pour la planification de la sécurité civile municipale de Raymond Gagné, chargé de projet en sécurité civile ;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale mandate «Raymond Gagné » pour procéder à la planification de la sécurité civile municipale et production de plan de sécurité civile de type intermunicipal avec la municipalité de St-Théodore d'Acton et en formule clé en main, selon l'offre de services datée du 5 octobre 2015;

D'autoriser une dépense d'un montant de 16 560 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-230-00-419, à «Raymond Gagné – chargé de projet, sécurité civile ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-454

ADOPTION DU RÈGLEMENT 292-2015.

Une copie du règlement portant le numéro Projet 292-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Patrice Dumont lors de la séance du 07 décembre 2015, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 292-2015 « Règlement pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-455

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION D'UN PANNEAU ARRÊT OBLIGATOIRE SUR LE 4E RANG, À L'INTERSECTION DE LA RUE CARDIN.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser l'installation d'un panneau arrêt obligatoire sur le 4^e Rang, à l'intersection de la rue Cardin;

De transmettre copie de la présente au service des Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-456

ACCEPTATION DU BUDGET 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ACTON VALE ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE.

Suite à la lecture du budget 2016 soumis par l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter le budget 2016 tel que soumis; la quote-part de la Ville étant établie à 10 267 \$;

D'autoriser le paiement d'un montant total de 10 267 \$, à même le poste budgétaire 02-520-00-963, à l'OMH d'Acton Vale, ce montant représentant la contribution de la Ville pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-457

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE.

Attendu la résolution 2014-11-357 mentionnant que les services de la Fondation Caramel ont été retenus pour une durée de trois (3) ans, pour l'opération de la fourrière municipale pour la Ville d'Acton Vale pour l'application de son règlement G-100 selon les conditions édictées dans le contrat;

Attendu la réception de la facture no 569, datée du 14 décembre 2015, émise par la Fondation Caramel, relativement au frais annuels pour service animalier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement d'un montant total de 10 396.35 \$, à même le poste budgétaire 02-490-00-459, à la Fondation Caramel, selon la facture no 569, datée du 14 décembre 2015, pour les frais annuels pour service animalier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-458

MANDAT D'ACTE DE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL EN FAVEUR DES RUES BONIN ET MARC-AURÉLE.

Attendu que Me Jacques Pénelle, notaire, soumet pour fins d'acceptation un projet d'acte de servitude d'égout pluvial contre les lots connus et désignés comme étant 2 328 386, 2 328 390 et 5 558 029 du cadastre du Québec en faveur des lots 2 329 937 (rue Bonin) et 2 329 929 (rue Marc-Aurèle) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis par Me Jacques Pénelle, notaire, le projet de servitude d'égout contre et en faveur des lots ci-dessus énumérés;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite servitude d'égout.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendies
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2015-12-459

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les comptes ci-après et qu'ils soient payés:

Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de décembre 2015	166 871.40 \$

Grand Total	166 871.40 \$
--------------------	----------------------

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-460

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TARIFICATION AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a conclu une entente avec la Caisse populaire Desjardins pour la gestion de ses comptes financiers et que celle-ci prend fin le 31 décembre 2015;

Attendu que la Ville désire convenir d'une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour une période de un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2016. Que cette entente soit aux mêmes conditions que la précédente offre de services;

En conséquence le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la trésorière à signer une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour la gestion de ses comptes financiers pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.

Rs.2015-12-461

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÉGLEMENT DE ZONAGE 069-2003 ARTICLE 2.3.2 AFIN QUE SOIT RÉGULARISÉE L'IMPLANTATION D'UNE RÉSIDENCE SITUÉE AU 848, RUE YVON.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été présentée afin que soit régularisée l'implantation de la résidence située au 848, rue Yvon à Acton Vale;

Attendu que la remise annexée à la résidence est considérée comme faisant partie du bâtiment principal et qu'elle est implantée à 0,45 m de la ligne latérale droite alors que le règlement de zonage 069-2003, article 2.3.2 stipule que la marge de recul latérale pour le bâtiment principal est de 3 mètres minimum à l'intérieur de la zone municipale 123, soit un empiètement dérogatoire de 2,55 mètres;

Attendu qu'un permis de construction a été accordé le 13 juillet 1992 au propriétaire du moment pour permettre la construction de cette remise et que suite à l'inspection finale effectuée en août 1992 aucun avis de non-conformité n'a été signifié que ce soit à ce moment ou ultérieurement et ce, jusqu'à maintenant;

Attendu la recommandation 055-2015 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 2 décembre 2015, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la recommandation 038-2015 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, afin que soit régularisée l'implantation de la résidence située au 848, rue Yvon à Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA.

Rs.2015-12-462

VOTE DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu :

Que le Conseil adresse des félicitations à Réal Manseau et aux membres du comité organisateur du Tournoi Novice-Atome Pee-Wee ainsi qu'aux bénévoles qui ont participé activement à la réussite de ce tournoi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 13.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 15.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quinze minutes (20;15).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date